

ÉCO du N° 46

TRI

MAI 2022



EDITO

“ L'augmentation exponentielle de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), imposée par l'État, nous a conduits à décider pour 2022 l'augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), inchangé depuis 6 ans. Afin de stopper l'engrenage infernal de la hausse des coûts de destruction des ordures ménagères, il nous faut diminuer toujours plus le dépôt des déchets dans les bacs gris, trier et déposer le maximum de déchets recyclables dans les colonnes de tri, trouver des solutions individuelles ou collectives, pour détourner les bio-déchets vers les composteurs. C'est pourquoi, nous augmentons l'aide financière à l'acquisition d'un composteur et travaillons à la mise en place de solutions nouvelles pour la collecte et le traitement des bio-déchets. Conscients des efforts demandés, nous vous remercions pour votre implication dans une véritable démarche citoyenne. Ensemble, collectivité et usagers, nous parviendrons à construire un avenir durable ! ”

Eric Martellière
Président du SMIEEOM Val de Cher

Le tri des déchets : on ne lâche rien !

Composter : un geste pour demain

Financement : augmentation de la TEOM

Prévention déchets : le SMIEEOM se mobilise

Déchèteries : badges d'accès et fréquentation



CONSTRUISONS ENSEMBLE UN AVENIR DURABLE !

TRIER SES DÉCHETS : un geste du quotidien de plus en plus simple

LES EMBALLAGES RECYCLABLES



➔ Emballages plastiques



➔ Emballages métalliques



➔ Briques alimentaires



➔ Cartonnettes



ASTUCES pour tout dépôt d'emballages :

- Les vider et les racler.
- Ne pas les imbriquer les uns dans les autres.
- Les aplatir dans le sens de la longueur.



➔ Journaux, magazines

LE PAPIER



➔ Publicité, prospectus



➔ Courriers, enveloppes



➔ Cahiers, livres, catalogues, autres papiers

LE VERRE



➔ Bouteilles en verre



➔ Bocaux et pots en verre

Nous pouvons continuer à améliorer la qualité de notre tri **en ne jetant dans les colonnes de tri que ce qui est indiqué dessus, et rien d'autre.**

⚠ En cas de doute, ne jetez pas vos déchets n'importe où :

- Informez-vous sur www.smieeom.fr
- Appelez au **02 54 75 76 66**
- Renseignez-vous auprès de l'agent en déchèterie

En déchèterie, on trie aussi ses déchets : DONNEZ-LEUR UNE SECONDE VIE

Deux solutions pour vos vieux meubles :

➔ **BENNE MOBILIER :** pour le recyclage des meubles hors d'usage

➔ **CONTENANT COUETTES ET OREILLERS :** pour le recyclage et la valorisation de vos couettes et oreillers

écomobilier

Tous les appareils électriques et ampoules qui se recyclent sont faciles à identifier, ils portent ce symbole :



ecosystem

LE SAVIEZ-VOUS ?



Pour améliorer votre geste de tri, le Petit Guide de tri est à votre disposition en mairie ou au SMIEEOM. Demandez-le ! Il est aussi téléchargeable sur notre site : www.smieeom.fr

Des sacs de pré-tri et des étiquettes stop-pub sont à votre disposition en mairie ou au SMIEEOM. Demandez-les !



HAUSSE DE LA TEOM

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le financement des services du SMIEEOM provient à 80 % de la TEOM. Payée par les usagers, son taux est inchangé depuis 2016. Le syndicat supporte la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), établie selon les tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) enfouies ou incinérées. En raison d'une augmentation exponentielle de la TGAP pour les années venir, le SMIEEOM a pris la décision d'augmenter le taux de la TEOM, qui passe de 12 % à 14 % dès cette année.

Pour connaître le montant de votre prochaine TEOM, il vous faut appliquer le taux de 14 % à votre base fiscale 2022.

EXEMPLE DE CALCUL :

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS							
Taxes foncières 2021	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taxe 2020	44,26 %	%	0,662 %	%	%	0,649 %	
Taxe 2021	44,26 %	%	0,856 %	%	%	0,936 %	
Adresse	12 RUE DES FLEURS				12,00 %		
Base	1355		1355		1355	1355	
Cotisation	600		12		163	13	788
Cotisation base							

En 2022, la base fiscale est réévaluée de +3,4 % en moyenne par le Gouvernement.



La TEOM 2022 sera donc de

Estim. Base fiscale 2022 TEOM 2022

**(1355 x 1,034) x 14 %
soit 196,15 €**

**C'est-à-dire + 33,15 €
par rapport à 2021.**

En 2021, le taux de TEOM étant de 12 %, on applique le taux de TEOM 2021 à la base fiscale : **1355 x 12 %, soit 163 €**

ACQUÉRIR UN COMPOSTEUR

Le SMIEEOM vous aide financièrement à l'achat de votre composteur !

Il vous suffit de télécharger le formulaire de remboursement depuis notre site www.smieeom.fr ou de nous le demander au 02 54 75 76 66 pour un envoi par mail ou par courrier postal. Le formulaire doit nous être retourné, accompagné de la facture d'achat (de moins de 3 mois), d'un justificatif de domicile et d'un RIB.

Une subvention de 40 € maximum peut vous être accordée sur simple demande.

Pourquoi composter ?

3 bonnes raisons de passer au compostage individuel :

- ➔ **Diminuer notre impact environnemental** en évitant le transport et la destruction de nos déchets biodégradables.
- ➔ **Produire du compost**, un excellent engrais naturel et gratuit.
- ➔ La satisfaction de **jardiner au naturel** et de créer un cercle vertueux avec nos déchets.



Sans composteur, que faire de ses bio-déchets ?

- ➔ Déposez-les dans un compost collectif ou celui d'un voisin, avec son accord !
- ➔ Donnez-les en nourriture à vos animaux domestiques
- ➔ Adoptez des poules !
- ➔ Jetez-les dans le bac gris des ordures ménagères

LE SAVIEZ-VOUS ?

Composter ses déchets détourne et diminue de **30 %** le contenu de la poubelle OMR.

Prévention déchets : des événements SMIEEOM !

Le SMIEEOM engage tout au long de l'année différentes actions de sensibilisation à un mode de consommation éco responsable.

Plusieurs rendez-vous ont eu lieu récemment :

➔ 4 soirées ciné-débat

à Contres, St Aignan, Montrichard et Selles-sur-Cher autour de la projection du film « Après-demain » de Cyril Dion et Laure Noualhat, en partenariat avec Energie Partagée, suivies d'échanges avec divers partenaires locaux, engagés au quotidien vers la transition écologique.



➔ Organisation d'un

Repair Café à Noyers, pour la réparation d'objets électriques et de vélos, effectuée par Repair Café Blois et Le Phénix Contres. Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés. On y apporte des objets défectueux et on se met à l'ouvrage avec des réparateurs bénévoles passionnés par le bricolage.

BADGES EN DÉCHÈTERIES

Depuis le 1^{er} janvier 2022, **tout usager des déchèteries du SMIEEOM Val de Cher, particulier ou professionnel**, doit présenter sa carte d'accès aux déchèteries.

Gratuite et valable dans toutes les déchèteries du syndicat, cette carte est remise par l'agent d'accueil, sur justificatifs.

Le fonctionnement général reste inchangé, selon la mise en application du règlement des déchèteries :

- ➔ gratuits pour les particuliers et les collectivités,
- ➔ payants pour les professionnels.

A chaque type d'usager sa couleur de carte !

- ➔ **carte d'accès verte** pour les particuliers,
- ➔ **carte d'accès jaune** pour les professionnels ou les collectivités.



Plus d'infos sur www.smieeom.fr

0 800 350 103

UN NUMÉRO UNIQUE POUR LA GESTION DE VOTRE BAC GRIS !

- ➔ Emménagement / déménagement
- ➔ Changement de volume de bac
- ➔ Vol ou disparition de votre bac
- ➔ Réparation du bac

RAPPEL

COLLECTES EN CAS DE JOUR FÉRIÉ

Les collectes sont assurées normalement, à l'exception des **1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre** : si la collecte tombe l'un de ces 3 jours, celle-ci est décalée au lendemain, ainsi que les tournées qui suivent dans la même semaine, jusqu'au samedi.



HAUSSE GÉNÉRALE DE LA FRÉQUENTATION EN 2021 / 2020

PARTICULIERS :

129 708 dépôts soit **+ 21,18 %** ↗

PROFESSIONNELS :

1 096 dépôts soit **- 12,88 %** ↘

COLLECTIVITÉS :

115 dépôts soit **+ 6,48 %** ↗

TOTAL DE FRÉQUENTATION :

130 919 dépôts soit **+ 20,77 %** ↗

Fréquentation :

Aujourd'hui la fréquentation est remontée à un niveau légèrement supérieur à celui de 2019.

Répartition de l'activité :

Particuliers : **99,1 %**

Entreprises : **0,8 %**

Collectivités : **0,1 %**

Le SMIEEOM oriente le fonctionnement de ses déchèteries vers toujours plus de sécurité et d'ergonomie. Les enjeux à venir porteront aussi sur **l'évolution de la récupération des flux de matières recyclables** : c'est dans cette optique qu'un projet de **nouvelle déchèterie modulaire** verra le jour au Controis-en-Sologne d'ici fin 2022.

DÉCHÈTERIES

FONCTIONNEMENT

- ➔ Respect des mesures sanitaires du moment
- ➔ Pas d'enfant sur le site
- ➔ **NOUVEAU** : présenter sa carte d'accès SMIEEOM à l'entrée du site

DÉPÔT DE PNEUS

- ➔ Autorisé sur le site de Billy pour les particuliers uniquement
- ➔ Limité à 4 pneus par usager par an
- ➔ Pneus non jantés, non souillés, non coupés, VL uniquement = pneus agrées

RAPPEL

Le dépôt en déchèterie **est gratuit pour les particuliers habitant notre territoire**, à raison de 1m³ par jour et par benne de déchets, de 2m³ par jour pour les déchets verts. **Il est payant pour les professionnels.**



MÉMO HORAIRES DÉCHÈTERIES

(Billy / Contres - Le Controis-en-Sologne / Montrichard Val de Cher / Noyers-sur-Cher)

HORAIRES D'ÉTÉ : du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi	9h30 - 12h	14h - 18h
Mardi	9h30 - 12h	14h - 18h
Mercredi	9h30 - 12h	14h - 18h
Judi	9h30 - 12h	fermée
Vendredi	9h30 - 12h	14h - 18h
Samedi	9h30 - 12h	14h - 18h
Dimanche & jours fériés	fermée	

RESTEZ INFORMÉS :

Inscrivez-vous à notre newsletter sur www.smieeom.fr



SMIEEOM VAL DE CHER

22 rue de Gâtines - 41110 SEIGY
Tél. : 02 54 75 76 66
info@smieeom.fr